



RÉGIONS DE MONTRÉAL ET DE LAVAL

Le 25 août 2021, 9 h
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert – Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard – Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M. Martin Desrochers – Directeur des mandats stratégiques à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Claudette Larouche – Directrice régionale de Laval et des Laurentides
- M. Marc Mongeon – Directeur de l'aménagement et du développement métropolitain

Représentants des organismes municipaux

- M. Patrice Boileau – Directeur général de la Ville de Beaconsfield
- M. Alex Bottausci – Maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux
- M^{me} Virginie Dufour – Membre du comité exécutif de la Ville de Laval
- M^{me} Paola Hawa – Mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- M^{me} Sophie Mauzerolle – Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- M^{me} Christina Smith – Mairesse de Westmount

Représentants des organismes régionaux

- M^{me} Anne Marie Aubert – Coordinatrice du Conseil du système alimentaire montréalais
- M. Carle Bernier-Genest – Directeur des affaires corporatives et des communications de Concertation Montréal
- M. François Bilodeau – Directeur général de Laval Innov
- M^{me} Geneviève Dagneau – Présidente de Laval en transition
- M^{me} Véronique Fournier – Directrice générale du Centre d'écologie urbaine de Montréal
- M^{me} Catherine Gauthier – Directrice générale d'Environnement jeunesse
- M. Silvio Manfredi – Adjoint au directeur – Direction de la Santé publique de Laval – Volet promotion-prévention et développement des communautés
- M^{me} Élodie Morandini – Coordinatrice du Conseil régional de l'environnement de Laval
- M^{me} Joannie Veilleux – Organisatrice communautaire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

Député

- M. Andres Fontecilla – Député de Laurier-Dorion

Animateur

- M. Yannick Routhier

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p> <p>M. Marc Mongeon et M^{me} Claudette Larouche remercient les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 9 h 45.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De façon générale, le document de consultation de la Stratégie est juste. • Un virage important en matière d'aménagement du territoire doit s'opérer au Québec afin de favoriser une occupation optimale du territoire. • Les décisions en matière d'aménagement du territoire doivent être réfléchies selon un horizon à long terme et en fonction des coûts et des bénéfices. • Les défis de la Stratégie résident dans l'identification de solutions et dans l'adhésion de la société civile. • Il faut prendre en considération les populations marginalisées et en situation d'itinérance tout au long de la démarche. • La Stratégie devrait s'inscrire dans une perspective internationale, notamment en répondant aux objectifs du développement durable. • Le Québec devrait servir d'exemple à l'international en matière d'aménagement du territoire en adoptant des mesures avant-gardistes. • Des outils d'éducation et de sensibilisation doivent être mis en place quant aux enjeux d'aménagement du territoire et aux leviers d'action qui y sont rattachés afin d'entraîner des changements de comportements et de paradigmes.
• Vision	<p>Concernant la vision, aucun commentaire n'a été formulé.</p>
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect des échelles de planification est important. • L'encadrement réglementaire doit pouvoir tenir compte des impacts supralocaux des projets. • La gouvernance en aménagement du territoire devrait être à l'image de la population et doit conséquemment tenir compte de la diversité ethnoculturelle. • Les mécanismes de participation et de consultation devraient s'appuyer sur l'expertise des organisations qui œuvrent dans ce domaine afin d'encourager la participation de l'ensemble de la population, dont les jeunes et les femmes. Les mécanismes de participation et de consultation devraient également s'appuyer sur ce qui se fait ailleurs dans le monde, comme le principe du consensus approximatif (<i>rough consensus</i>). • À l'échelle des MRC, les mécanismes de participation et de consultation pourraient s'appuyer sur des plans de consultation qui seraient adoptés par les MRC dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement et de développement. • La <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU) doit être révisée.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) ne sont pas toujours respectées par le gouvernement. • Certains outils à la disposition des municipalités sont peu utilisés, compte tenu de la lourdeur associée à leur utilisation; ainsi, plus de flexibilité est requise. • L'implication des autres ministères et l'arrimage avec les autres stratégies, plans et politiques du gouvernement sont nécessaires. • Une meilleure adéquation entre les projets gouvernementaux et les outils de planification municipaux en vigueur est souhaitée. • La localisation des équipements gouvernementaux est importante, mais leur rayon d'influence dans la communauté est également à prendre en considération afin d'optimiser leur accessibilité et de s'assurer que ceux-ci sont implantés dans des secteurs adaptés. • Des moyens de mise en œuvre devraient être définis pour assurer la pérennité de la Stratégie, et les acteurs concernés doivent y être associés. Un soutien financier et des pouvoirs réglementaires additionnels aux organismes municipaux seront donc nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie. • L'établissement de standards nationaux est discutable compte tenu de la diversité des réalités territoriales. • Puisque des données sur certains enjeux ou thématiques sont difficiles à obtenir, des exercices pluriannuels de collecte de données sur des thèmes précis pourraient être menés. • Il faut faire en sorte que les données des municipalités et du gouvernement puissent être accessibles aux citoyens, notamment pour assurer la transparence de l'information. • Il est nécessaire d'assurer la pérennité de la Stratégie par le biais d'une entité neutre, à l'image de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ou du commissaire au développement durable.
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 : Croissance urbaine 	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les limites de la CMM pourraient être modifiées afin d'éviter la poursuite de l'étalement urbain. • Une attention particulière doit être apportée à la protection de la zone agricole et des milieux naturels dans la région de Montréal. • La Stratégie devra être plus explicite sur la relation étroite entre l'aménagement du territoire et la mobilité durable. • Compte tenu du potentiel de développement de plusieurs friches urbaines, il est nécessaire de définir ce qu'on entend par « terrain non artificialisé ». • Avec le coût élevé des logements, des populations vulnérables quittent les quartiers centraux de Montréal où se trouvent les services et ressources communautaires pour se diriger vers des secteurs périphériques. • Il coûte plus cher au promoteur de faire du redéveloppement que du développement. Une surcharge pour le développement des terrains vacants pourrait donc encourager davantage le redéveloppement. • Une planification plus fine de la croissance urbaine pourrait être réalisée sur le territoire de la CMM. • Un meilleur arrimage avec le gouvernement du Québec s'avère nécessaire pour la cohabitation harmonieuse de fonctions urbaines avec les infrastructures routières provinciales, notamment dans le cadre de projets majeurs.

Sujets	Résumé des propos
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation des équipements institutionnels, dont les écoles, doit se faire sur des emplacements optimaux, malgré les coûts élevés des terrains. • Le règlement de zonage et les critères de protection du patrimoine peuvent être un frein au développement de projets de logements sociaux ou à d'autres initiatives menées par des organismes communautaires. • La requalification des grands ensembles institutionnels doit se faire en adéquation avec les objectifs de la collectivité. • L'insécurité liée à la marche et au vélo (accidents) est un frein à l'utilisation de ces modes de transport. • Il est primordial de favoriser le développement urbain en fonction des aires TOD (<i>Transit-Oriented Development</i>) et du principe de la ville des « 15 minutes ». • Il faut mettre l'accent sur les déplacements actifs, notamment pour favoriser l'accès aux milieux naturels. • Il est nécessaire de bonifier les moyens des municipalités pour protéger les espaces verts, dont les golfs. • Des indicateurs environnementaux quant à la protection des milieux naturels doivent être développés. • La gestion durable des eaux de pluie ne doit pas être uniquement associée aux inondations et pourrait davantage se faire en partenariat avec les propriétaires privés. • Dans le contexte où la pandémie a fait ressortir l'importance de la sécurité et de l'autonomie alimentaires, la Stratégie devrait prévoir une orientation spécifique pour l'alimentation. • Les espaces publics sont d'une grande importance pour les personnes en situation d'itinérance et ils doivent rester accessibles et adaptés à celles-ci, notamment en prévoyant du mobilier inclusif et des toilettes publiques. • La Stratégie devra être explicite sur les liens entre les mesures proposées et leurs répercussions sur la santé. D'ailleurs, il pourrait être envisagé d'introduire des outils d'évaluation des répercussions sur la santé dans le cadre des décisions en aménagement du territoire et d'en faire le suivi. • Il faudrait reconnaître le rôle des municipalités en matière d'accès à une saine alimentation. • L'étalement urbain modifie le dynamisme des centres-villes et accentue la problématique des déserts alimentaires. • Le logement social et abordable doit être au cœur des planifications. • La mixité des usages est essentielle pour assurer la vitalité des centres-villes. • Le soutien et le renforcement des centres-villes et des noyaux villageois s'avèrent nécessaires, et ce, pour toutes les collectivités du Québec.
<p>• Axe 4 : Ruralité</p>	<p>Concernant l'Axe 4, le commentaire suivant est formulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il serait intéressant de pouvoir donner une vocation particulière aux zones agricoles dans la région de Montréal, notamment pour y favoriser une agriculture biologique, ce qui pourrait avoir comme effet d'encourager l'économie sociale et l'éducation.
<p>• Axe 5 : Finances et fiscalité</p>	<p>Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion sur la fiscalité municipale est requise, notamment pour répondre aux enjeux actuels et dans l'optique de réaliser la transition écologique. • Des aides financières municipales devraient être possibles dans le cadre de projets menés par des entreprises privées qui sont bénéfiques pour les municipalités. • Il faudrait prévoir de nouveaux moyens fiscaux permettant aux municipalités de favoriser l'accès à une saine alimentation, par exemple l'introduction d'une taxe sur les produits sucrés. • Le remembrement de lots pour mener des projets de redéveloppement s'avère souvent difficile, et la révision de la <i>Loi sur l'expropriation</i> pourrait faciliter cette démarche.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils associés à la redevance de développement méritent d'être simplifiés et bonifiés, tandis que la loi doit être revue afin que les indemnités reflètent davantage la valeur réelle des terrains. • Le droit de préemption permettant à la Ville de Montréal d'acheter en priorité certains immeubles devrait être accordé à l'ensemble des municipalités. • Des réflexions quant à une fiscalité permettant d'encourager la densité doivent être menées. • Il existe une taxe sur le stationnement à Montréal, alors que ce n'est pas le cas dans les autres secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ce qui soulève des enjeux d'équité.
Prochaines étapes	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d'innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l'été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.</p>
Fin de la rencontre	<p>La rencontre se termine à 11 h 15 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.